

COMITE INTERMINISTERIEL DE LA SECURITE ROUTIERE

L'association Prévention Routière adhère à l'élan citoyen mais s'interroge sur les moyens mis en place.

Après quatre années consécutives de hausse de la mortalité routière et alors que le gouvernement vient d'annoncer un plan d'action pour lutter contre l'insécurité routière, l'association Prévention Routière se félicite que ce sujet soit une priorité de ce début de quinquennat. Il est en effet urgent d'agir avec des mesures fortes pour inverser la tendance des dernières années.

Vers un renforcement des actions des associations ?

L'association Prévention Routière salue le fait que le gouvernement place la prévention et la sécurité routières au cœur des problématiques publiques et valorise l'engagement citoyen. C'est en impliquant l'ensemble des acteurs et en faisant de la prévention routière l'affaire de tous que nous pourrions faire baisser l'accidentalité et la mortalité sur les routes de France. **L'association, qui agit depuis 1949, est prête à prendre sa part de responsabilité pour accompagner ces mesures mais attend de la part du gouvernement des moyens pour agir plus largement.**

Au sein de l'association Prévention Routière, ce sont près de 1 700 bénévoles et jeunes volontaires en service civique qui se mobilisent au quotidien pour sauver des vies. Chaque année, plus de 1,2 million de personnes sont sensibilisées, grâce à 50 000 actions terrain déployées partout en France (éducation routière auprès des enfants, opérations capitaine de soirée pour les jeunes conducteurs, actualisation des connaissances pour les seniors, actions en entreprises pour les professionnels...).

La mortalité routière n'est pas une fatalité, une prise de conscience nationale est primordiale pour enrayer la hausse de la mortalité amorcée en 2014.

Limiter la vitesse à 80 km/h : une mesure efficace si elle est acceptée collectivement

2/3 des accidents mortels ont lieu sur des routes concernées par cette mesure. C'est pourquoi l'association Prévention Routière est favorable à la baisse de la vitesse à 80 km/h instaurée par le gouvernement. En diminuant la vitesse, les chocs en cas d'accident sont moins violents et le risque de mortalité baisse.

Pour être efficace, cette mesure doit être comprise et acceptée par tous. C'est une problématique collective : si chacun prend sa part de responsabilité, cela pourra être suivi d'une baisse générale de la vitesse. **Dans ce sens, l'association demande au gouvernement qu'elle soit accompagnée d'un dispositif d'information afin d'en faciliter son acceptation sociale par le plus grand nombre.**

L'éthylotest anti-démarrage : une mesure efficace qui peut aller plus loin

1/3 des accidents mortels implique un conducteur en état d'ébriété¹. L'association Prévention Routière se félicite de cette mesure visant à généraliser l'EAD pour les conducteurs récidivistes ; ainsi que de la mise en place d'un suivi par des spécialistes (médecins, psychologues...) pour s'assurer de l'évolution du comportement des conducteurs concernés. Enfin, pour lutter efficacement contre l'alcool au volant, **l'association Prévention Routière demande de généraliser l'installation de l'EAD à l'ensemble des véhicules neufs.**

¹ Bilan 2016 de l'ONISR.

Plus de prévention pour lutter contre le smartphone au volant

Le téléphone est une distraction avérée pour les conducteurs. Une enquête d'observation² menée par l'association Prévention Routière dévoilait en 2017 que 4 conducteurs sur 10 utilisant leur téléphone au volant le tiennent en main pour leur conversation et près d'1/3 pianote. C'est donc **une problématique nouvelle qui doit être rapidement prise en considération**, comme en témoigne la mesure annoncée par le gouvernement qui envisage une suspension de permis pour les conducteurs qui commettent une infraction menaçant la sécurité d'autrui avec un téléphone à la main.

En mai dernier, l'association s'est mobilisée pour sensibiliser les Français sur les dangers du téléphone au volant avec sa campagne **#JamaisSeulSurLaRoute**. De plus, **elle revendique un module de sensibilisation spécifique sur le risque du téléphone au volant, dans le cadre de la formation au permis de conduire**. Elle souhaite aussi **généraliser au sein des véhicules les applications paramétrables et automatiques permettant le blocage des distracteurs au volant (hors GPS, kit mains libres...)**.

Les usagers vulnérables, l'une des priorités de l'association Prévention Routière

La proposition du gouvernement d'inciter les collectivités à **matérialiser les passages piétons d'une ligne d'effet 5 mètres en amont est une mesure que l'association demandait depuis 2016**.

L'association se satisfait également du renforcement de la prévention que le gouvernement envisage auprès des cyclistes, et notamment des plus jeunes. **L'éducation routière est l'une de ses missions prioritaires**. Chaque année 1,1 million d'enfants et de jeunes sont sensibilisés par ses bénévoles. Dès 1953, l'association ouvrait sa première piste d'éducation routière pour former les plus jeunes à la pratique du vélo, aujourd'hui elle en compte 350 en France. En 2016, ce sont près de 490 000 enfants qui ont participé aux pistes d'éducation routière (lors de 26 438 demi-journées). **A ce jour, la baisse constatée des moyens impacte la pérennité des actions menées par l'association Prévention Routière**.

Des projets pour améliorer la sécurité routière

Pour l'association Prévention Routière, il est également primordial de **trouver de nouvelles voies d'amélioration et d'investir massivement dans la prévention en agissant au plus près des risques**. En ce sens, **l'association lancera un Nouvel observatoire des risques routiers et de la mobilité**, dont les premiers résultats seront annoncés en juin 2018. Par ailleurs, l'association a lancé en novembre dernier le label Ville Prudente qui valorise les communes qui agissent en matière de prévention et de sécurité routières.

Contact presse :

Célia MELCUS

01 44 15 27 79 / 06 38 83 11 25

c.melcus@preventionroutiere.asso.fr

À propos de l'association Prévention Routière

Créée en 1949, l'association Prévention Routière est reconnue d'utilité publique en 1955. Elle conduit ses actions dans de multiples domaines : l'éducation routière des enfants et adolescents, la sensibilisation et l'information du grand public et la formation continue des conducteurs (salariés des entreprises, conducteurs seniors). Elle intervient régulièrement auprès des pouvoirs publics pour faire des propositions visant à améliorer la sécurité routière.

Le réseau implanté sur tout le territoire national de l'association Prévention Routière et ses 1 500 bénévoles permettent de mener, chaque année, des milliers d'actions locales, pour sensibiliser les usagers de tous les âges et milieux aux risques de la circulation. Avec 100 000 adhérents et donateurs, elle est aujourd'hui l'une des principales associations loi 1901 de France.

Site internet : www.preventionroutiere.asso.fr / Retrouvez-nous également sur Twitter et Facebook !

² Enquête d'observation réalisée par les bénévoles et volontaires en service civique de l'association Prévention Routière de janvier à mars 2017, générant l'observation de 20 575 véhicules au cours de 251 séances d'observation dans près de 80 communes françaises et 45 départements différents. Véhicules observés dans la circulation (ligne droite, carrefour, feux, stop, sens giratoire), de façon aléatoire, en ville, à des points fixes.